Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

vendredi 27 février 2015

Compte rendu CFDT du Comité Technique du 24 Février 2015

Le procès verbal du CT ainsi que les points sur les suites à donner du 20 Novembre ont été approuvés.

Sujets proposés par l'administration

A1) Règlement intérieur du Comité technique (CT)

3 réunions préparatoires ont été tenues avant le CT. Le point crucial qui restait en suspens était sur la prise de parole des suppléants pendant le CT. Cette avancée nous avait été accordée par l'ancien président du CTP.
De l'avis de Mr RICHEFOU (président du CT), nous devons nous estimer comblés que la présence des suppléants soit acceptée lors des sessions. Il nous a rappelé que les suppléants des conseillers généraux n'en avaient pas ce droit.

Commentaire CFDT : Le refus de prise de parole possible par les suppléants a conduit à ce que nous votions contre ce règlement. C'est un point important qui nous tenait à cœur.
Analyse CFDT : Le propre du CT est de donner un avis ; il en est autrement d'une séance du conseil général. Le CT est le seul temps où les représentants du personnel sont dans un échange avec les élus. Il nous paraît donc incontournable que l'expression soit la plus large possible puisque parmi nos représentants nous avons un panel de métiers et de services représentés par des agents qui, au quotidien, « font » donc « savent » et sont à même d'apporter leur expertise.

A2) Transformation d'emploi

Une création de poste de psychologue (passage de temps non complet 0.80 à un temps complet)
Un redéploiement de poste de rédacteur du cabinet du président en poste d'assistant socio-éducatif pour la DSEFI
Un redéploiement de poste d'adjoint administratif de la DDCSPP en poste d'assistant socio-éducatif pour la DSEFI
Au titre de recrutement :-1 poste attaché à la DSEFI en poste de technicien DEPR
-1 poste de rédacteur en adjoint administratif à la DSEFI
-1 poste d'infirmière de soins généraux en puéricultrice à la DSEFI
Au titre de concours :-2 postes d'agents de maitrise en 2 postes de techniciens (DRB)
-2 postes adjoints technique en 2 postes de techniciens (DRB)
-1 poste d'agent de maitrise en poste de technicien (DFAGI)
-1 poste adjoint technique en poste de techniciens (DFAGI)
Au titre de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels :
- 1 poste de conseiller socio-éducatif en attaché à la DSEFI

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou Tel répondeur fax 02 43 66 54 02- eMail : CFDT@cg53.fr
Fax : 02 43 66 54 02

Commentaire CFDT : Nous apprécions le fait que l'administration indique l'origine du poste ainsi que sa destination

A3) Bilan et plan de formation

Il ressort un temps de 4.8j/agent pour l'année 2014 et un coût moyen de 610€. Le président RICHEFOU a fait remarquer que c'était nettement supérieur au taux dans des départements voisins (autour de 3j/an). Il nous invite à voir l'effort de la collectivité puis nous annonce que pour cause d'économie le plan de formation 2015 sera plus réduit. Ainsi nous nous sommes aperçus que certaines formations avaient disparu sur le Plan de formation 2015-2017. Ex : la formation pour le départ à la retraite n'est plus proposée (pourquoi faire s'interroge Mr RICHEFOU apprendre le crochet ou la broderie ? ou bien aider les futurs retraités à gérer leur perte de budget). On nous a indiqué que si des futurs retraités avaient des soucis en vue de la préparation de leur retraite, il y a au CG psychologue, assistante sociale et médecin du travail pour les y aider.
Nous nous sommes inquiétés également de la disparition des formations de base en informatique. Mr RICHEFOU a indiqué que plus personne n'a besoin de formation de base. Pour Mr BRAULT, ceux qui ont des difficultés n'ont qu'à s'inscrire à des clubs d'initiation à l'extérieur (maisons de quartier, clubs, …). Pour Mme GARRAULT-CARLIER, tous les agents qui ont eu besoin de l'initiation à l'informatique ont pu en bénéficier, les autres n'ont pas besoin de l'informatique dans leur quotidien au travail. Pour l'administration, le DIF continuera de servir à la préparation au concours. Sur ce point Mr RICHEFOU considère qu'examen et concours sont les voies royales pour évoluer au sein de la Fonction Publique.

Commentaire CFDT : Lorsque nous voyons dans le dernier Cinquant3 du mois de février que la dématérialisation totale arrive à grand pas. On peut émettre des réserves quant au choix du CG à ne pas conserver une formation de base à l'informatique .Le bel outil de dématérialisation ne pourra pas être pleinement utilisé.

A4) Ajustement de l'organigramme du Laboratoire Départemental d'analyse (LDA53)

La modification de l'organigramme a fait l'objet de concertation individuelle et collective comme le signale Mr GENEAU. Les services de bactériologie alimentaire, d'hydrobiologie et de formation ont acté cette nouvelle organisation.

Commentaire CFDT : Ce type de validation de nouvelle organisation nous semble porteur d'espoir pour l'ensemble de l'équipe.

A5) Horoquartz
Après des difficultés de mise en œuvre initiale, les fonctions de base sont lancées.
L'administration rencontre des difficultés avec la société Horoquartz pour la réponse à des clauses particulières qui apparaissaient dans le cahier des charges et dont la société peine à répondre (cas d'un agent non voyant).
Mme GARRAULT-CARLIER est passée au LDA53 lors de l'arrivée d'un emploi d'avenir. Elle

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou Tel répondeur fax 02 43 66 54 02- eMail : CFDT@cg53.fr
Fax : 02 43 66 54 02

en a profité pour faire le point sur ce logiciel : tout se passe bien. Elle nous annonce qu'un conseil d'état en date du 4 février 2015 indique que le temps d'habillage ne fait plus parti du temps de travail. Nous en avons été surpris ainsi que le reste de l'administration.
Les comptes épargne temps (CET) ont été abordés. L'administration indique qu'il y a beaucoup de demande de paiement (55 à 60000 € pour 2014). Avant indemnisation il y a un contrôle pour savoir si l'agent demandeur a bien posé tous ses ponts afin de ne pas les payer. En règle générale, les nouveaux arrivants au CG viennent avec des CET égale a zéro. Il en va de même pour les agents partant pour d'autres départements, ils doivent épuiser leur CET avant leur départ.
Mr RICHEFOU a admis que le tutoriel aurait dû être mieux fait en amont de l'installation par le prestataire.

Commentaire CFDT : Après une mise en place laborieuse et chronophage pour les gestionnaires sur site, nous espérons que ce logiciel sera opérationnel comme annoncé au 31 mars 2015.
Nous avons fait remonter les observations du personnel du LDA53 à Mr GENEAU et Mme VALOGNES.
Pour ce qui est du conseil d'état du 4 Fév 2015, il concernait un agent de police portant un uniforme qui n'avait pas obligation de la part de son administration de s'habiller et de se déshabiller sur son lieu de travail.(Chose difficilement applicable au laboratoire au vue des bonnes pratiques et au CRTL.)

A6) Cotation des postes

La cotation des postes a fait l'objet de 2 réunions préparatoires. FO a fait une observation sur les responsables de zones de la direction de l'aide sociale à l'enfance qui ne sont pas cotés comme des chefs de services mais qui en ont les rôles. L'arbitrage a été fait par Mr Brault.

Commentaire CFDT : Nous souhaitons avoir les documents avant les réunions préparatoires afin de pouvoir les étudier.

Sujets proposés par la CFDT

B1) Maison de l'autonomie : les agents du GIP sont inquiets sur l'unification des règlements intérieurs avec la MDPH
Après nous avoir signalé que cela n'était pas de notre ressort (GIP personne de droit privé, CG droit public), nous avons pu nous exprimer.
FO confirme nos craintes.
Pour Mr Brault, il parait difficile de rester sur des différences importantes entre les agents du CG53 et les agents du GIP qui travaillent sur le même lieu.

Commentaire CFDT : Bien que nous ayons conscience que nous ne pouvons intervenir auprès des instances du GIP, nous souhaiterions que les délégués du personnel puissent exercer leurs fonctions dans des conditions de respect, d'écoute et de dialogue propre à leurs fonctions.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou Tel répondeur fax 02 43 66 54 02- eMail : CFDT@cg53.fr
Fax : 02 43 66 54 02